

GESTION DES PARKINGS EN OUVRAGE METROPOLITAINS



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLITAIN

**COMMISSION
CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS
LOCAUX
DU 13 JUIN 2017**



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

**GESTION DES PARKINGS EN OUVRAGE
METROPOLITAINS
CCSPL**



GESTION DES PARKINGS EN OUVRAGE METROPOLITAINS

I- Contexte

II- Proposition de réorganisation de la gestion des parkings en ouvrage



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS EN
OUVRAGE METROPOLITAINS
CCSPL

LE CONTEXTE



VUE DEPUIS L'AVENUE DES MARTYRS / RUE CHURCHIL

*1- REPARTITION DES COMPETENCES
STATIONNEMENT*

*2- ENJEUX DE LA POLITIQUE DE
STATIONNEMENT*

*3- ARRIVEE A ECHEANCE DES CONTRATS
D'EXPLOITATION*





GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

**GESTION DES PARKINGS EN
OUVRAGE METROPOLITAINS
CCSPL**

LE CONTEXTE



1-Répartition des compétences

Domaine		Compétence	
Approche globale, planification	PDU : organisation globale du stationnement	AO	SMTC
	PLUi : normes dans les constructions neuves ou réhabilitations soumises à permis de construire	Compétence Aménagement Urbanisme	Métro
Stationnement sur voirie	Aménagement	Compétence Voirie	Métro
	Réglementation (durée, places spéciales...)	Pouvoir de police de la circulation et du stationnement	Communes ou Métro
	Tarification	Compétence des conseils municipaux (sauf transfert à la majorité qualifiée)	Communes
	Contrôle	Agents assermentés	Communes (Métro pourrait le faire également)
Stationnement public en ouvrages et en enclos (construction, tarifs, exploitation, etc.)		Compétence Parcs et aires de stationnement	Métro
Parcs-relais (construction, tarifs, exploitation, etc.)		AO car en lien avec réseau TC	SMTC
Stationnement privé existant		Pas de compétence des pouvoirs publics	Propriétaires des parcs



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS EN
OUVRAGE METROPOLITAINS
CCSPL

LE CONTEXTE



2- Les enjeux de la politique de stationnement

□ Les objectifs de la politique de stationnement

Accompagner les usagers-résidents :

- ✓ vers la **démotorisation** lorsque cela est possible (ex : expérience deux mois sans ma voiture, viser les « petits rouleurs »)
- ✓ Pour leur permettre de **stationner facilement**, pour que le coût du stationnement ne soit pas un frein à l'usage des modes alternatifs : stationnement de préférence hors voirie (parcs privés ou publics), et à défaut sur l'espace public
- ✓ s'ils utilisent leur véhicule, à utiliser les **parcs-relais**, puis les **ouvrages**, puis la **voirie**.

Accompagner les pendulaires :

- ✓ Pour qu'ils viennent **autrement** qu'en voiture ;
- ✓ S'ils viennent en voiture : qu'ils privilégient les **usages** partagés de l'automobile (covoiturage, autopartage) ;
- ✓ Sinon, à utiliser les **parcs-relais**, puis les **ouvrages**, puis la **voirie**.



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS EN
OUVRAGE METROPOLITAINS
CCSPL

LE CONTEXTE



2- Les enjeux de la politique de stationnement

Concilier pour les Visiteurs les enjeux de mobilité et d'espace public d'une part, et les enjeux d'attractivité du territoire d'autre part

- ✓ inciter les visiteurs à privilégier les **modes alternatifs**
- ✓ Pour les usagers qui viennent en voiture, les inciter à utiliser les **parcs-relais**, puis les **ouvrages**, puis la **voirie**
- ✓ Limiter le **temps de recherche d'une** place de place de stationnement pour les usagers qui accèdent en voiture (ce qui favorise l'attractivité de la zone et limite les trafics parasites)

Renforcer l'accessibilité au centre-ville dans le cadre de CVCM :

- ✓ En complément de l'accessibilité grâce au réseau TC et P+R, **maintenir l'offre de stationnement rotatif en centre-ville** en développant l'usage des parcs de stationnement couvert

Intégrer des solutions de stationnement innovantes (ex : Pavillon de la Mobilité Presqu'île Grenoble)



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS EN
OUVRAGE METROPOLITAINS
CCSPL

LE CONTEXTE



2- Les enjeux de la politique de stationnement

- ☐ Des équilibres financiers à préserver dans le cadre du budget annexe stationnement
- ☐ Un mode de gestion pour répondre à des objectifs d'une plus grande maîtrise par la collectivité du service public du stationnement



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS EN
OUVRAGE METROPOLITAINS
CCSPL

LE CONTEXTE



3- Arrivée à échéance des contrats d'exploitation

☐ Les parcs de stationnement de la Métropole sur Grenoble

Parcs de l'hyper-centre fortement rotatifs : Lafayette, Philippeville, enclos Vaucanson

Parcs de la 1^{ère} couronne, moyennement rotatifs : Musée, Hoche, Verdun, Chavant - Ces parcs ont vocation à devenir plus rotatifs avec le projet cœur de ville cœur de Métropole

Parcs de la 2^{ème} couronne, principalement liés au stationnement résidentiel : Terray, Irvoy, Cèdre

Parcs du secteur Gare : Europole, Le Doyen-Gare, Berriat-Alsace-Lorraine, enclos Gare (parcs de rabattement en lien avec l'utilisation du réseau ferroviaire)

Parcs du secteur Sud : Géants, Troubadours, silos Villeneuve, Village olympique Nord et Sud, essentiellement utilisés pour le stationnement résidentiel, avec une tarification plus avantageuse que les parcs du centre ville.



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

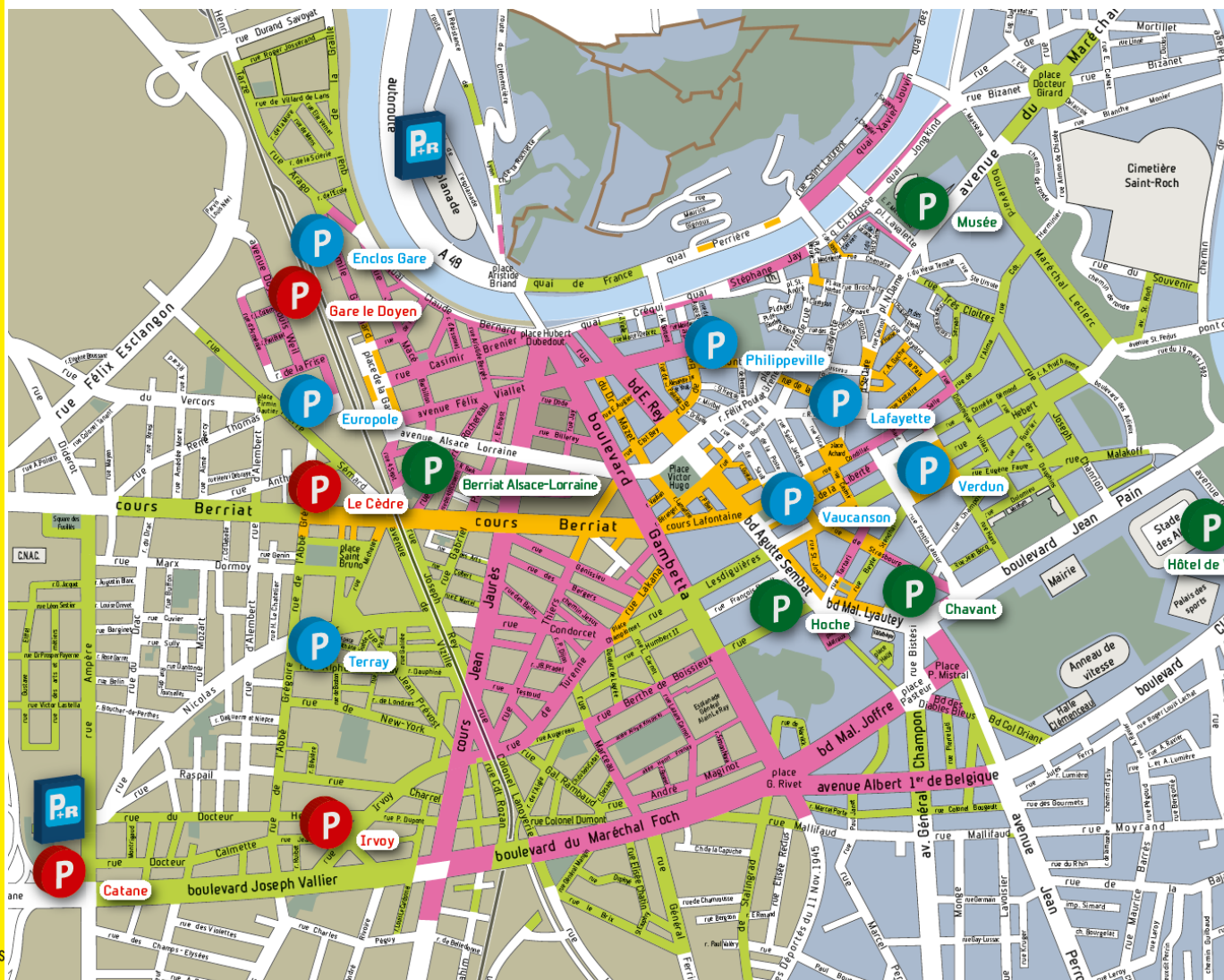
GESTION DES PARKINGS
EN OUVRAGE METROPOLITAINS
CCSPL

LE CONTEXTE



Parcs de stationnement – Nord Grands Boulevards

- Abonnements résidents nuit et week-end
- Abonnements résidents 24/24h
- Abonnements résidents 24h/24h et nuit + week-end
- Parking relais



Au total :
20 parcs de
stationnement

+ 2 parcs en
enclos

8000 places

P+R (SMTc) :
2000 places



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS

EN OUVRAGE METROPOLITAINS

CCSPL

LE CONTEXTE



Parcs de stationnement – Sud Grands Boulevards



-  Abonnements résidents nuit et week-end
-  Abonnements résidents 24/24 h
-  Abonnements résidents 24 h/24 h et nuit + week-end
-  Parking relais

 Silo Arlequin



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

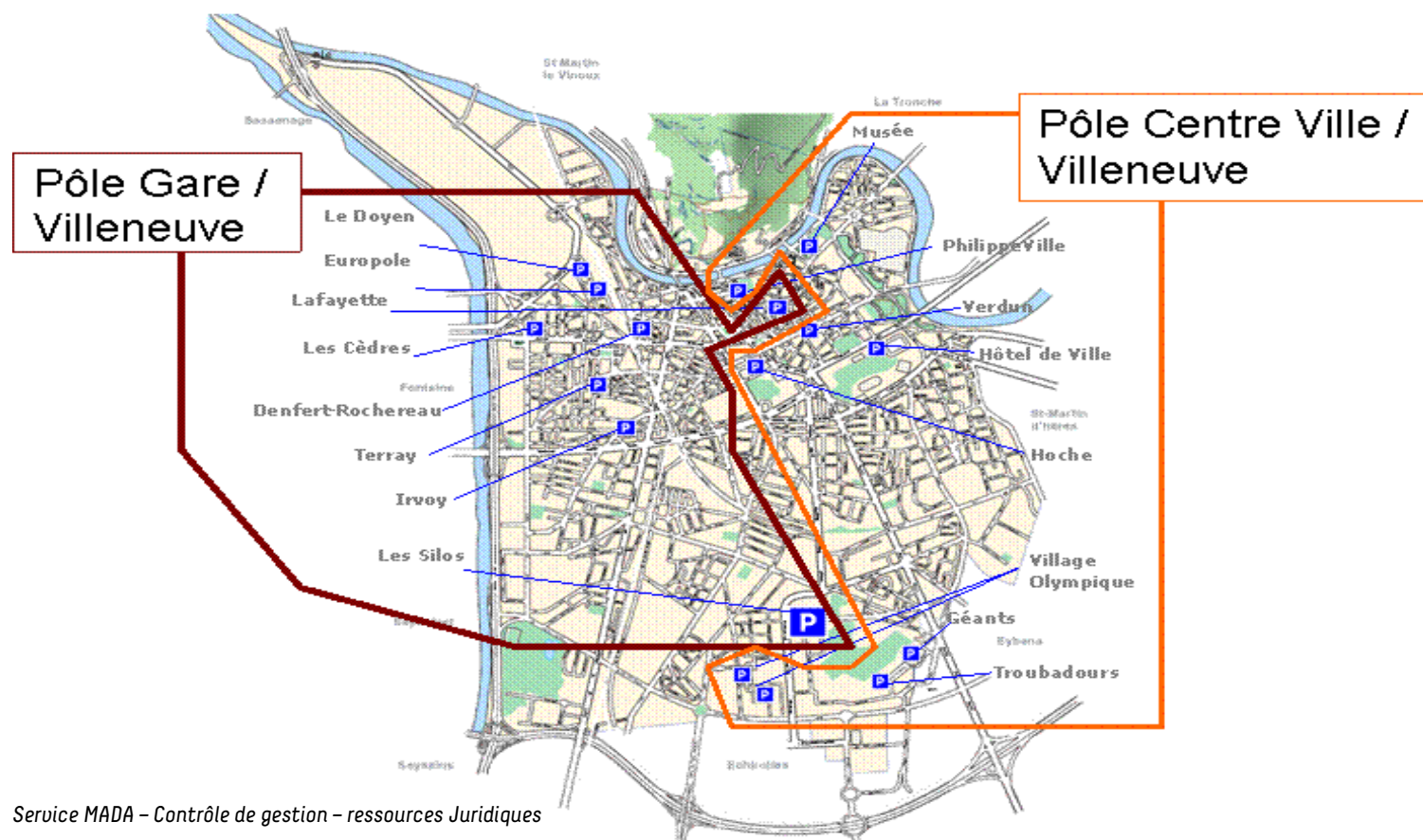
13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS EN
OUVRAGE METROPOLITAINS
CCSPL

LE CONTEXTE



Arrivée à échéance au 1^{er} juillet 2018 des 2 contrats de DSP exploités par EFFIA et INDIGO





GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS

EN OUVRAGE METROPOLITAINS

CCSPL

LE CONTEXTE



- ☐ Arrivée à échéance du marché de service des parcs en enclos Vaucanson et Gare en juillet 2018
- ☐ Mise en service en mars 2018 du Pavillon de la mobilité (géré par Effia via marché public jusqu'à mars 2019)





GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS EN
OUVRAGE METROPOLITAINS
CCSPL

PROPOSITION DE REORGANISATION DE LA GESTION DES PARKINGS EN OUVRAGE



- 1- Analyse des différents modes de gestion*
- 2- Scénario proposé : Délégation de service public à une SEMOP (affermage)*
- 3- CHRONOGRAMME*





GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS

EN OUVRAGE METROPOLITAINS

CCSPL

PROPOSITION DE

REORGANISATION DE LA GESTION

DES PARKINGS EN OUVRAGE



1- Analyse des différents modes de gestion

1. LA REGIE

Avantages	Inconvénients
Participation directe au fonctionnement du service avec possibilité de faire appel à un ou des tiers qualifiés (prestataire de services ou gérant).	Une reprise en régie induit : - une perte des redevances versées jusqu'ici par les délégataires - versement d'une somme correspondant à la valeur nette comptable des investissements non amortis - reprise des personnels qui conservent un statut de droit privé.
Les conditions financières de l'exploitation sont définies par la Métropole.	La Métropole supporte les risques et périls de l'activité, notamment, la charge des investissements et les risques de l'exploitation.
La gestion directe peut apparaître comme le seul mode de gestion possible en cas d'activité chroniquement déficitaire car dans cette hypothèse la délégation de service public est juridiquement impossible compte tenu de l'obligation de gestion aux risques et périls du délégataire.	Application des règles de droit public lourdes à respecter (comptabilité publique, marchés publics).



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS

EN OUVRAGE METROPOLITAINS

CCSPL

PROPOSITION DE

REORGANISATION DE LA GESTION

DES PARKINGS EN OUVRAGE



2. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (affermage)

Avantages	Inconvénients
Les risques juridiques et financiers de l'activité sont transférés au délégataire.	Engagement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable au choix du délégataire de service public (huit mois minimum, généralement plus),
Apport de la technicité d'un opérateur économique pour assurer la gestion de l'activité.	La Métropole doit se doter de moyens suffisants pour assurer un contrôle effectif de l'activité de son délégataire.
La relation aux usagers est facilitée du fait d'une gestion plus souple et plus adaptées aux exigences commerciales.	
La Métropole assure toujours la définition des conditions financières de l'exploitation (et notamment les tarifs).	
Maintien d'un contrôle important sur le fonctionnement du service (en matière technique, comptable et financière).	



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS

EN OUVRAGE METROPOLITAINS

CCSPL

PROPOSITION DE

REORGANISATION DE LA GESTION

DES PARKINGS EN OUVRAGE



3. LA SPL

Avantages	Inconvénients
La Métropole garde la main sur la gestion du service en étant majoritaire si elle le souhaite au sein du conseil d'administration.	La collectivité supporte les risques d'exploitation et la charge d'investissements à travers une structure 100% publique.
Absence de mise en concurrence préalable à la conclusion des contrats avec les collectivités actionnaires (pas de délais de mise en concurrence, passation des avenants simplifiée).	Nécessité de trouver au moins un autre actionnaire public compétent en matière de stationnement. La constitution d'un capital social de 37 000 euros à libérer en majorité par la Métropole
	Les membres ne peuvent être que des collectivités territoriales. La SPL ne peut pas créer de filiales et ne peut travailler que pour ses collectivités membres (limitation périmètre / champ géographique).
	Nécessite la mise en place d'une structure de direction et de contrôle en vue de garantir l'exercice d'un contrôle analogue de la SPL.



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS

EN OUVRAGE METROPOLITAINS

CCSPL

PROPOSITION DE

REORGANISATION DE LA GESTION

DES PARKINGS EN OUVRAGE



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLITAINES

4. La SEMOP

- introduite dans le droit français par la loi du 1er juillet 2014 (loi n° 2014-744, JORF n°0151 du 2 juillet 2014)
- peut se voir confier l'exploitation du service public de stationnement notamment dans le cadre d'une délégation de service public
- société anonyme constituée en même temps que l'attribution du contrat (procédure de mise en concurrence commune).
- la Collectivité est actionnaire de la SEMOP (entre 35% et 85%)



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS

EN OUVRAGE METROPOLITAINS

CCSPL

PROPOSITION DE

REORGANISATION DE LA GESTION

DES PARKINGS EN OUVRAGE



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLITAINES

4. La SEMOP

Avantages	Inconvénients
La Métropole conserve un contrôle sur l'exécutant (« sa » SEMOP), tout en ayant une implication forte du partenaire privé, actionnaire de la SEMOP.	La procédure de mise en concurrence est relativement longue car elle intègre deux procédures : la passation du contrat de délégation de service public et la création de la SEMOP
La Métropole pourra bénéficier à la fois des redevances versées au titre de la convention (affermage) et d'une quote-part des bénéfices de l'exploitant, reversés sous la forme de dividendes ou récupérée en fin de contrat (liquidation)	En tant qu'actionnaire de la SEMOP, la Métropole supporte une partie du risque avec l'exploitant
La mise en place opérationnelle de la SEMOP sera sécurisée et facilitée L'opérateur privé faisant profiter la Collectivité de ses savoirs faire et permettant des économies d'échelle et des mutualisations (PC de télégestion par exemple)	La SEMOP ne peut exercer ses activités que dans le cadre exclusif du contrat à objet unique passé lors de sa création. La SEMOP est dissoute en fin de contrat



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS

EN OUVRAGE METROPOLITAINS

CCSPL

PROPOSITION DE

REORGANISATION DE LA GESTION

DES PARKINGS EN OUVRAGE



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLÉ

2- Scénario proposé : **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A UNE SEMOP (AFFERMAGE)**

1. Périmètre

22 parcs de stationnement (Pavillon de la mobilité inclus)

2. Missions du délégataire

- exploiter et gérer les parcs de stationnement
- optimiser le fonctionnement de chacun des parkings dans le respect de la politique de Déplacements Urbains de l'agglomération en valorisant leurs expériences de commercialisation des places de parkings
- veiller à la qualité du service public rendu, que ce soit dans les parkings de centre-ville, gare ou de la Villeneuve
- mettre en œuvre l'ensemble des mesures permettant la bonne conservation du patrimoine mis à disposition par la Métropole. Réaliser les travaux de renouvellement et de gros entretien.



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS

EN OUVRAGE METROPOLITAINS

CCSPL

PROPOSITION DE

REORGANISATION DE LA GESTION

DES PARKINGS EN OUVRAGE



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLITAINES

2- Scénario proposé : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A UNE SEMOP (AFFERMAGE)

3. Durée du contrat

Durée courte (5 à 8 ans)

4 – Equilibres financiers

Le processus de négociation devra préserver les équilibres financiers actuels
*(redevance de 2 250K€/an sur les 2 DSP existantes pour un montant
d'investissement d'environ 6,7 M€ sur la période du contrat 2010-2018)*

Il sera nécessaire par ailleurs d'ajuster le montant du capital de la SEMOP et la participation de la collectivité (35% à 85%).



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

13 JUIN 2017

GESTION DES PARKINGS

EN OUVRAGE METROPOLITAINS

CCSPL

PROPOSITION DE

REORGANISATION DE LA GESTION

DES PARKINGS EN OUVRAGE



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLE

3- CHRONOGRAMME

30 juin 2017 : Délibération du Conseil Métropolitain sur le choix du mode de gestion.

Le contrat et les marchés se terminent le 30/06/2018.

Concernant le chronogramme les services travaillent sur deux options;

- Soit une nouvelle DSP à partir du 01/07/2018.
- Soit une nouvelle DSP, à partir du 01/04/2019, du fait de la technicité du service public à déléguer (avec prolongation de la DSP actuelle et relance des marchés Vaucanson et Gare) .